

**Préambule :**

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une :  Création  Révision  
 Date du zonage antérieur si existant : Sans date Surface 67,3 ha  
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 19/07/2011 Type PLU

**Rappel Etat des lieux :**

Diagnostic : La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à 9,3 km environ pour de l'ordre de 425 Abonnés ; le réseau est assez ancien, localement chemisé sur les branches 2 et 3 en amont de la station, et en amiante ou en PVC sur le reste du système. Les eaux claires parasites sont présentes sur le système ; elles représentaient 47% des volumes journaliers de temps sec pendant la campagne de mesure. La surface active s'élevait à environ 7 100 m2 lors de la campagne soit un ratio de 0,76 m2/ml indiquant une sensibilité du système. La station d'épuration est une station vétuste de type boues activées à faible charge de capacité de 1 250 EH qui date de 1978 avec des travaux de réhabilitations en 2002. La capacité hydraulique de la station est mise à rude épreuve et elle est souvent dépassée : en moyenne les taux de charges sont les suivants : 100% sur la charge hydraulique et 60% sur la charge organique. Les performances épuratoires ne sont pas conformes aux rendements escomptables sur une filière boues activées et plusieurs dépassements des normes de rejets fixées par l'arrêté autorisant l'installations ont été observés.

Enjeux : Ce système jugé non conforme par la police de l'eau, le diagnostic indiquait une situation à améliorer rapidement sur le système d'assainissement pour améliorer son fonctionnement tant au niveau de la collecte que du traitement.

**Travaux retenus :**

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles	1 & 2 & 3	2021 - 2024
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif ou reprise	Remplacement de secteurs anciens dégradés	1	2021 - 2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Reconstruction de la station	Station neuve et dimensionnée sur les besoins	1	2021 - 2024

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 1,7 M€ HT.

**Extensions étudiées et justification du choix :**

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Gabarrou - Izaourt	1	1	1	1	4	3	Non retenue
Gabarrou 2 - Izaourt	1	1	5	1	8	3	Non retenue
D825	3	1	1	1	6	3	Non retenue

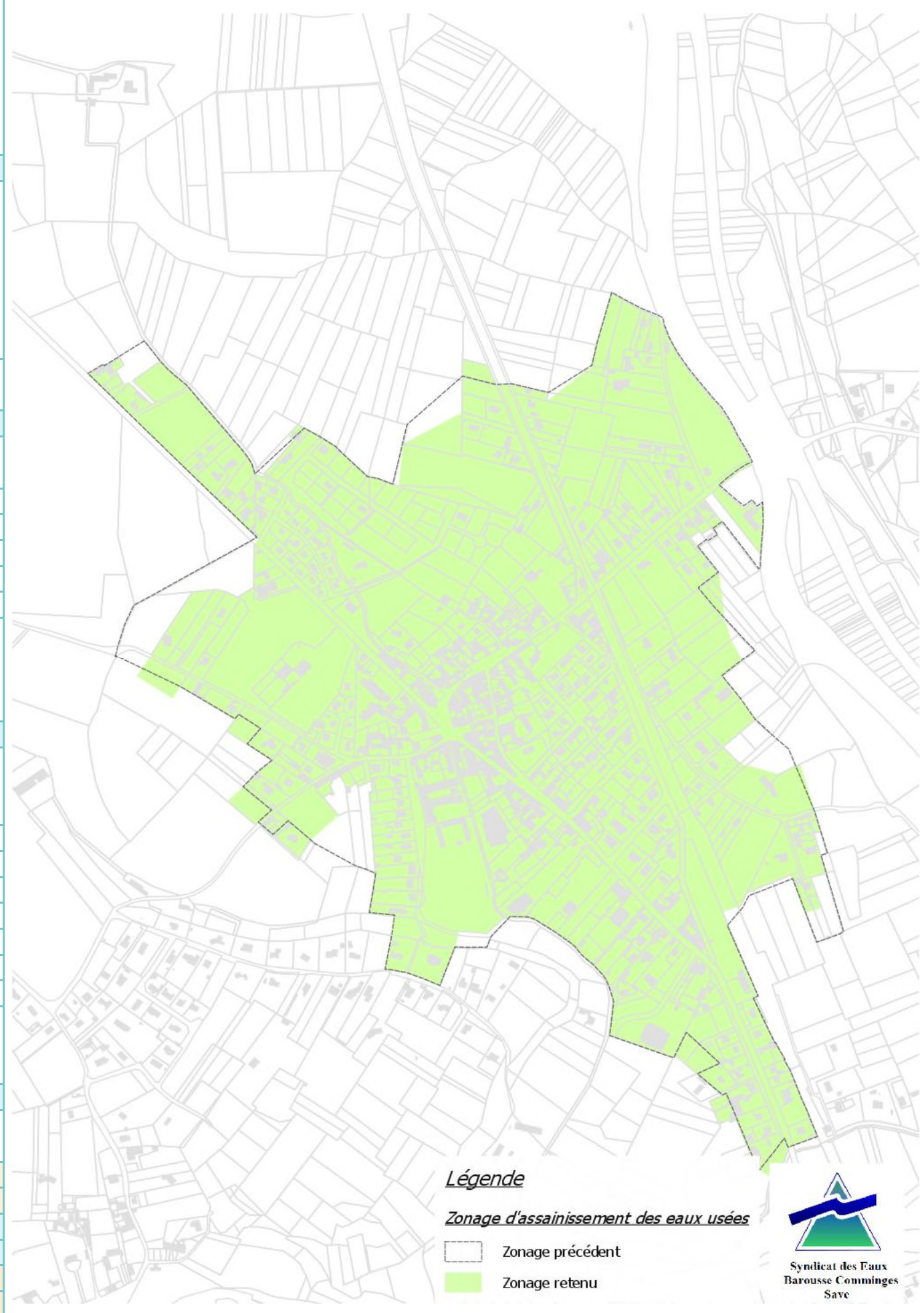
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit aucune des extensions proposées pour la commune.

**Chiffres clés :**

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	425 Ab	Soit 458 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	33 ANC		425 Ab	93%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	0 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		425 Ab	93%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	0 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	-2,8 ha		64,5 ha	-4%

**Extrait cartographique du zonage :**



**Légende**  
**Zonage d'assainissement des eaux usées**  
 [Gris] Zonage précédent  
 [Vert] Zonage retenu

